

III. Les aspects particuliers à examiner dans l'élaboration d'un régime international :
Les mesures visant à assurer le respect de la Convention sur la diversité biologique
et des lois sur l'accès

DOCUMENT DE TRAVAIL

L'accès et le partage des avantages : le rôle des scientifiques

Jock Langford¹. Conseiller principal en politiques, Droits de propriété intellectuelle, Bureau de la Convention sur la biodiversité, Environnement Canada
Courriel : Jock.Langford@ec.gc.ca

Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les scientifiques doivent participer activement à l'élaboration d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (RI-APA) efficace. Ce sont surtout eux, de même que les instituts de recherche, qui peuvent favoriser le partage des avantages ainsi que l'accès aux ressources.

Le partage des avantages s'effectue de manière à la fois directe et indirecte. Les activités de recherche qui aboutissent à une meilleure compréhension des écosystèmes et des espèces ou à des percées scientifiques peuvent apporter des avantages aux populations du monde entier. Les avantages directs se traduisent souvent par la prestation de services locaux (logement, transport, emploi) et le transfert des sciences, du savoir-faire ou des technologies aux instituts de recherche des pays source. Il est dans l'intérêt de tous de s'assurer que la recherche scientifique et les avantages qui en résultent ne sont pas diminués par la mise en œuvre d'un RI-APA. Les scientifiques auront également un rôle important à jouer relativement au partage des avantages financiers, puisque les applications commerciales mises au point à partir des ressources génétiques utilisées à des fins scientifiques donneront vraisemblablement lieu à la négociation de redevances en vertu de contrats.

Les travaux de Russell Barsh donnent à entendre que les instituts de recherche nationaux et les universités accordent souvent l'accès aux ressources génétiques des pays où ils sont établis. Le cas de la plante *Hoodia* est un bel exemple d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes accordé par un institut de recherche national. Cette plante était utilisée par la tribu San lors d'expéditions de chasse dans le désert. À la suite du brevetage de l'ingrédient actif, le P57, le *South African Council for Scientific and Industrial Research* a conclu un contrat de licence avec Phytopharm plc, une société de biotechnologie, qui a ensuite octroyé une licence à Pfizer Inc.

Compte tenu du rôle important que jouent les instituts de recherche nationaux et les universités dans le transfert des technologies et du savoir-faire, on devrait encourager les partenariats et les réseaux scientifiques. Pour ce faire, les pays doivent sensibiliser les

¹ Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur.

III. Les aspects particuliers à examiner dans l'élaboration d'un régime international :
Les mesures visant à assurer le respect de la Convention sur la diversité biologique
et des lois sur l'accès

instituts de recherche et les scientifiques pour qu'ils tiennent compte du système national régissant l'APA dans le cadre de leurs recherches.

Selon les données préliminaires dont nous disposons, la majorité des scientifiques canadiens connaissent peu le principe d'APA. Des universitaires canadiens effectuent actuellement des recherches sur une herbe (nerprun) et un pesticide (grain de poivre) auxquels d'autres pays ont eu accès sans que les chercheurs canadiens en soient informés et sans que les exigences nationales en matière de consentement préalable donné en connaissance de cause ou les conditions convenues d'un commun accord soient respectées. Par ailleurs, les risques d'incompatibilité entre les codes de conduite en matière de recherche adoptés par les organismes gouvernementaux, les instituts de recherche et les universités et leurs politiques relatives à la détention, par les institutions, des droits de propriété intellectuelle des chercheurs sont une autre source de préoccupation au Canada. Il importe donc non seulement de s'assurer que les intervenants sont au courant de la responsabilité criminelle et civile qu'ils pourraient avoir à assumer, mais également de promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires en adoptant des codes de conduite pour les scientifiques en tant que fournisseurs et qu'utilisateurs des ressources.

Lors de réunions avec des représentants des provinces et territoires canadiens, des participants se sont dits préoccupés par le fait que des Canadiens qui poursuivent des études supérieures aux États-Unis constitueraient une importante source d'exportation de ressources génétiques canadiennes. Des universités américaines possèdent des renseignements sur diverses espèces et des échantillons en provenance du Canada et l'on souhaite qu'une partie des connaissances connexes soit rapatriée au Canada. Les efforts de sensibilisation à l'APA devraient viser non seulement les scientifiques, mais également les étudiants des cycles supérieurs.

Les codes de conduite peuvent être définis par les institutions (p. ex., les universités, les jardins botaniques), les associations (p. ex., associations de jardins botaniques, d'ethnobotanistes), les communautés (p. ex., communautés autochtones et locales), ou encore à l'échelon national ou international. Dans certains pays, les codes de conduite peuvent être particulièrement efficaces si le respect de ces codes par les scientifiques est une condition d'admissibilité aux subventions offertes par les conseils nationaux de recherche.

Il pourrait être avantageux de négocier, en vertu de la CDB, un code de conduite international relativement à l'APA, code auquel les scientifiques adhéreraient volontairement. Un tel code pourrait être un élément du RI-APA et servirait à promouvoir davantage l'APA au sein des associations nationales et internationales de scientifiques, de même qu'à favoriser un plus grand respect des lois nationales sur l'APA. En outre, pour que le code de conduite soit juste et équitable, il serait souhaitable que tous les intervenants clés, à savoir les gouvernements, les scientifiques, les communautés autochtones, les collectivités locales et l'industrie, participent à son élaboration.